

Gym

Dossier technique

Championnat Régional ensembles Performance et
Fédéral A duos

Date : 3 avril 2022

Lieu : Pfastatt



COMITÉ
RÉGIONAL
GRAND EST

Note technique

Régional ensembles Performance et duos Fédéral A

...

Comité Régional Gym Grand Est

Forclusion des forfaits et accréditations juges-entraîneurs-chefs de délégation :

23/03/2022

Contact technique : Pôle compétition / competition@ffgymgrandest.fr

Engagements des gymnastes :

Tarifs

| GRAND EST | individuels | Formation de deux à quatre gymnastes (synchro - duo - trio - quatuor) | Equipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus |
|-------------|-------------|---|---|
| ELITE | 37 € | 36 € | 36 € |
| PERFORMANCE | 22 € | 26 € | 36 € |
| FEDERAL | 16 € | 20 € | 32 € |

| INTERDÉPARTEMENTAL | individuels | Formation de deux à quatre gymnastes (synchro - duo - trio - quatuor) | Equipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus |
|--|-------------|---|---|
| ELITE | 23 € | 22 € | 22 € |
| PERFORMANCE | 16 € | 19 € | 27 € |
| FEDERAL | 12 € | 15 € | 24 € |
| hors finalité régionale et grande région – rencontres Access | 6 € | (Avec fourniture bracelet) | du carnet et du |

GYMNASTES ET GROUPES HORS CONCOURS : MEME TARIF

Accréditations

Les demandes d'accréditations dirigeant, juges clubs et entraîneurs se font via EngaGym. **A faire avant le 23/03/2022**

A l'accueil des clubs, chaque responsable de club se verra remettre les accréditations suivantes :

- 1 accréditation dirigeant (s'il en a fait la demande sur EngaGym)
- 1 accréditation par gymnaste engagé
- 1 accréditation par juge engagé via le formulaire
- 1 accréditation par entraîneur (s'il en a fait la demande via EngaGym)

Le nombre d'accréditations entraîneur pour chaque club est défini par le nombre de gymnastes (par discipline):

- 2 entraîneurs maximum par équipe (s'il en fait la demande via EngaGym et nombre en correspondance avec la réglementation fédérale : cf. fin de document)

Attention : L'accès aux aires de compétition (salles d'échauffement et salle de compétition) sera limité à 2 entraîneurs PAR EQUIPE et 5 entraîneurs PAR CLUB.

Règlement

Règlement des engagements 10 jours avant la compétition soit après la date de forclusion des forfaits réglementaires : **du 24/03/2022 au 31/03/2022 minuit**

Règlement par virement bancaire :

Nous vous invitons à privilégier ce mode de paiement.

Lorsque vous effectuez le virement, bien indiquer le n° d'affiliation du club, la référence indiquée sur le bordereau d'engagement généré par @FFGYM LICENCE ET le lieu de la compétition. Ex 44057.XXX/1563/Reims).

Règlement par e-paiement :

Il est possible de régler directement les droits d'engagements de vos compétitions directement sur Engagym.

Règlement par chèque :

Le chèque et le coupon détachable du bordereau d'engagement sont à envoyer au service comptabilité, à l'adresse de l'antenne de Strasbourg, avant la compétition (Réceptionné au plus tard le jeudi précédant la compétition).

**Pour tout forfait signalé
à partir du 24/03/2022 les droits d'engagements seront dus et une amende sera
donnée en l'absence de présentation d'un certificat médical justifiant
l'impossibilité de concourir (à transmettre au maximum 2 jours après la
compétition à l'adresse : competition@ffgymgrandest.fr**

Forfait

Date de déclaration des forfaits du **du 11/03/2022 au 23/03/2022 minuit**

Le forfait est à déclarer via l'application EngaGym.

Un certificat médical ou un justificatif (employeur, établissement scolaire) avec au dos le nom et la catégorie du gymnaste concerné, doit être transmis via Engagym avant la fin de la compétition, ou dans les 48h maxi après la compétition à l'adresse : competition@ffgymgrandest.fr

Tous les forfaits doivent être déclarés sur ENGAGYM— Les demandes de repêchage pour le niveau supérieur doivent également être demandées sur ENGAGYM c'est le gestionnaire du niveau demandé qui acceptera ou non (justificatif obligatoire à fournir). Aucune demande par mail ou téléphone ne sera acceptée.

Vérification des licences

ATTENTION : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées en chambre d'appel. L'entraîneur devra les avoir avec lui. Elles devront comporter les photos des gymnastes présents. Possibilité de présenter le PDF téléchargé sur EngaGym, ou bien les attestations licences, ou bien sur l'application PhotoGym.

Droit à l'image

Les gymnastes sont susceptibles d'être photographiés ou filmés lors de la compétition. S'ils ne le souhaitent pas, merci de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous au plus tard 10 jours avant la compétition : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdWv2P2DJvrdSriDjk9odlz5czd-dAYSkWRPVEIHqqzoUJUjQ/viewform>

Changement de composition d'équipe

Changements possibles du **du 11/03/2022 au 28/03/2022** via ENGAGYM

Les demandes de modification de composition d'équipe se font par les clubs depuis ENGAGYM avec le symbole suivant ⇌ à côté de celui des forfaits.

Cela génère une notification au gestionnaire de l'évènement qui valide ou refuse selon que la demande respecte les règles de changement ou non. Le gestionnaire a accès à l'historique de chaque gymnaste (catégories individuelles et équipes dans lesquelles il est engagé et son score).

Le club reçoit un message de confirmation.

Musique

Date limite d'envoi des musiques **au 28/03/2022 minuit**

- Accédez à votre intranet club en rentrant vos identifiants sur le site de la FFG
- aller sur l'onglet compétition et cliquez sur « DJGym ».
- Sélectionnez la ou les gymnastes en cliquant sur l'icône « modifier » puis cliquez sur le « + » pour lui attribuer une musique
- Remplissez tous les champs et ajoutez un fichier mp3. Enregistrez. (Evitez les noms de fichiers trop longs).
- Vérifiez que le téléchargement a fonctionné en écoutant la musique après l'avoir enregistré.

Pas de procédure à faire si la musique a déjà été téléchargée pour les championnats départementaux et non modifiée.

**En cas de dysfonctionnement du système, merci de prévoir votre musique sur clé USB.
Rappel : pénalité de 0.50 pt sur le total de l'équipe en cas de musique non envoyée ou hors délais.**

Suivi des résultats en direct : « Direct Gym »

Les résultats provisoires des gymnastes seront systématiquement consultables à l'adresse live.ffgym.fr au fil de la compétition. Cette diffusion en cours de compétition doit permettre aux entraîneurs de vérifier la note D de leur(s) gymnastes(s). Les résultats définitifs seront ceux communiqués au micro lors de la cérémonie protocolaire.

Déroulement des palmarès

Le protocole fédéral « compétitions et COVID 19 » indique qu'il convient de rassembler les seuls médaillés pour assister aux cérémonies protocolaires. Tous les autres gymnastes seront invités à quitter le plateau de compétition.

Lors de palmarès regroupant plusieurs catégories, les médaillés défileront ensemble et se positionneront face au podium (en respectant la distanciation).

Ce protocole peut évoluer selon les directives locales et préfectorales.

Utilisation du téléphone portable

Tolérance accordée aux entraîneurs présents sur le plateau, afin de consulter les notes à l'issue des passages. Attention : cet usage ne sera possible qu'en périphérie de salle (ou en zone d'attente)!

Informations diverses sur la compétition

- ✓ Directeur de compétition : Agnès LICHTLE
- ✓ Délégué fédéral : Serge MATHIS
- ✓ Responsable informatique : Nathalie HEITZ
- ✓ Responsable du jury : Amanda WERNERT

RAPPEL REGLEMENTATION

Autorités décisionnelles

AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

| GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION | DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION | RESPONSABLE DU JURY | DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL |
|--|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> » Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions réglementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline | <ul style="list-style-type: none"> » Gère le déroulement de la compétition | <ul style="list-style-type: none"> » Responsable du jugement et du jury lors de la compétition | <ul style="list-style-type: none"> » Représente l'entité organisatrice |
| <ul style="list-style-type: none"> » Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Etablit l'organigramme » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations réglementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical...) » Gère les ajustements réglementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble...) | <ul style="list-style-type: none"> » A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions réglementaires » Décide de la participation des retardataires » Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) » S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral » Contrôle le respect de la réglementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline...) | <ul style="list-style-type: none"> » Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la réglementation par les juges (tenue, discipline...) | <ul style="list-style-type: none"> » Prend les décisions réglementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe...) |

» Dans les pages traitant de la réglementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, L'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :



Gestionnaire de Compétition



Directeur de la Compétition







































Responsable des Juges



Délégué Fédéral






































Règlementation à l'adresse des gymnastes (rappel règlements techniques FFG)

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF Édition septembre 2019.

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|--|--|--|---|
| LICENCE | » être licencié pour la saison en cours | » fausse déclaration   | » amende de 300 euros et disqualification du gymnaste   |
| | » être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo | » absence de licence ou licence sans photo  | » pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale  |
| | | » fausse présentation  | » disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition  |
| CERTIFICAT MÉDICAL | » pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 57) | » absence de certificat médical   | » pas d'engagement ou pas de participation   |
| DISCIPLINE | » suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition | » indiscipline caractérisée lors de la présentation  | » 1 ^{ère} remarque : avertissement  » 2 ^{ème} remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition  |
| | | » retard motivé à l'arrivée  | » à disposition du directeur de compétition  |
| | | » retard non motivé à l'arrivée  | » non-participation  |
| | » respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition | » comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels  | » 1 ^{ère} remarque : avertissement  » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel  |
| » ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition | » non-respect  | | |
| MUSIQUE | » fournir un support musical numérique par gymnaste | » musique non fournie à la date indiquée   | » -0.5 pt sur le total de la gymnaste ou de l'équipe  |
| REPLAÇANT(E) | » pas de remplaçant autorisé sur le plateau » plateau de compétition interdit aux gymnastes avec des béquilles ou des plâtres. | » présence d'un gymnaste non autorisé  | » 1 ^{ère} remarque : avertissement  » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe  |
| TENUE (Règles générales, prendre en compte la lettre FFGym 2019-2020 et la brochure des programmes – Édition septembre 2019 pour des aménagements sur certaines filières) | » GAM & GAF : référence au code FIG, sauf précisions ci-dessous » GAM & GAF, tenue de compétition : tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation (y compris la France) » GAM & GAF, tenue complémentaire (survêtement, tee-shirt...) : tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » GAM & GAF : pas d'application du code FIG pour les bandages de couleur » GAM & GAF : en équipe, tenue identique pour tous les gymnastes » GAM : tenue de couleur libre, sauf en cas de retransmission TV (tenue claire obligatoire). Short autorisé à tous les agrès pour les 13 ans et moins » GAM : pas de boucles d'oreilles ni de piercing » GAF : le justaucorps (possible sans manches) ne doit pas être échancré au-dessus de la crête iliaque » GAM & GAF : pas de jambières ni d'attelle ou orthèse sauf certificat médical | » tenue non réglementaire (pour la GAM, si port de boxer il ne doit pas dépasser du short)   | » -2 pts sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel (une seule fois pour toute la compétition, à l'agrès où l'infraction a été constatée par le responsable du jury)  |
| PALMARÈS | » Les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition (référence code FIG) » Équipe : tenue identique pour toute l'équipe | » absence ou tenue incorrecte  | » disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition)  |
| PUBLICITÉ | » voir page 56 de la brochure | » non conforme  | » après avertissement, publicité cachée  |

Règlementation à l'adresse des entraîneurs (rappel règlements techniques FFG)

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF Édition septembre 2019.

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|--|--|--|--|
| LICENCE | » être licencié pour la saison en cours | » fausse déclaration   | » amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur   |
| | » être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo | » absence de licence ou licence sans photo  | » amende 50 euros  |
| | | » fausse présentation  | » exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition  |
| DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS | » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement | » remarques verbales ou faits et gestes déplacés  | » -1 pt sur le total de l'équipe et/ou du gymnaste en individuel  |
| | » attitude correcte sur le plateau de compétition | » attitude incorrecte  | » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition  |
| | » déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition | » forfait non signalé  | » amende :  |
| | » forfait équipe : contacter le gestionnaire de compétition pour l'informer de l'absence du juge (cf. lettre FFGym 2019-2020) | | • Équipe : 200 euros • Individuel : 30 euros » application de la sanction concernant l'absence de juge  |
| | » respecter la composition de l'équipe ou l'ensemble | » infraction   | » équipe disqualifiée  » entraîneur exclu de la compétition  |
| | » respecter l'ordre de passage transmis au jury | » infraction  | » -1 pt sur le total de l'équipe  |
| | » respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes | » non-respect  | » 1 ^{ère} remarque : avertissement  » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel  |
| » ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition | » non-respect  | | |
| TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS | » survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport (pas de débardeur, de pantacourt ou de leggings) ; chaussures de sport ou chaussons de gymnastique | » tenue vestimentaire non réglementaire  » entraîneur avec des béquilles ou un plâtre ou une orthèse  | » changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition   » exclusion du plateau de compétition  |
| » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) | | | |
| » si 2 entraîneurs, t-shirt ou polo ou veste de survêtement identique et bas de survêtement de couleur uniforme | | | |
| » plateau de compétition interdit aux entraîneurs avec des béquilles ou un plâtre | | | |
| PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION | <i>Individuel</i> » 1 entraîneur pour 1 gymnaste » 2 entraîneurs au maximum pour 2 gymnastes et plus par club et atelier | » non-respect  | » 1 ^{ère} remarque : avertissement  » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes ou de l'équipe  » l'entraîneur supplémentaire est exclu  |
| | <i>Équipe</i> » 2 entraîneurs par équipe. Un personnel médical autorisé (carte professionnelle à présenter). Changement d'entraîneurs non autorisé pendant l'échauffement ou la compétition | » non-respect  | |
| | » Présence possible d'un entraîneur de pôle en plus, se référer aux informations sur le mini site de la compétition | | |
| PUBLICITÉ | » voir page 56 de la brochure | » non conforme  | » après avertissement, publicité cachée  |

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.

Règlementation à l'adresse des juges (rappel règlements techniques FFG)

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF Édition septembre 2019.

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|--|--|---|---|
| LICENCE | » être licencié pour la saison en cours | » fausse déclaration | » amende de 300 euros et exclusion du juge DF |
| | » être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge | » absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo | » amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger DF |
| | | » fausse présentation | » exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF |
| NIVEAU | » Etre du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » Etre recyclé | » niveau incorrect » juge non recyclé | » n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent |
| RJ * DISCIPLINE POUR LES JUGES | » officier lors de la compétition | » absence du juge du club | » amende de 305 euros sinon l'équipe et / ou l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) DF |
| | | » absence du juge convoqué | » indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise |
| | » présence à la réunion des juges | » absence injustifiée ou retard injustifié | » ne juge pas |
| | » ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition | » non-respect | » 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury |
| TENUE POUR LES JUGES | » réglementation code de pointage (GAF : noir toléré) | » tenue vestimentaire non réglementaire | » n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent |

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.

Récapitulatif des formalités techniques à accomplir

| Formalité | Où | Date limite |
|---|---|---|
| Engagement entraîneurs dirigeants et juges club | ENGAGYM | 23/03/2022 |
| Date limite pour modification des compositions d'équipe | ENGAGYM | 28/03/2022 |
| Date limite réponse formulaire droit à l'image | https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdWv2P2DJvrdSriDjk9odlz5czd-dAYSkWRPVEIHqqzoUJUjQ/viewform | 23/03/2022 |
| Paieement des engagements | Service comptabilité Strasbourg | A partir de la date de forclusion et jusqu'au jeudi avant la compétition |
| Téléchargement et/ou modification des musiques | DJGYM | 28/03/2022 |